

Avis et reconnaissance du salaire et du jour de paie
En vertu de la section 195.1 de la loi sur le travail de l'État de New York
Notification pour les employés à taux horaire multiple

1. Informations relatives à l'employeur

Nom :

Nom commercial :

FEIN (facultatif) :

Adresse physique :

Adresse postale :

Téléphone :

2. Avis donné :

- À l'embauche
- Avant une modification du montant de la rémunération, les indemnités réclamées ou jour de paie

3. Montant(s) de rémunération de l'employé pour chaque type de travail ou de poste :

_____ \$ par heure pour _____

_____ \$ par heure pour _____

_____ \$ par heure pour _____

4. Indemnités perçues :

- Aucune
- Pourboires _____ par heure
- Repas _____ par repas
- Hébergement _____
- Autre _____

5. Jour de paie régulier : _____**6. Le salaire est :**

- Hebdomadaire
- Bi-hebdomadaire__
- Autre _____

7. Taux de rémunération des heures supplémentaires pour chaque type de travail ou de poste : _____

Ce montant doit être au moins égal à 1½ fois la moyenne pondérée des multiples montants de rémunération du travailleur pour la semaine, à quelques exceptions près. La moyenne pondérée correspond à la rémunération régulière totale divisée par le nombre total d'heures travaillées dans la semaine. Le taux des heures supplémentaires peut varier d'une semaine à l'autre en fonction du nombre d'heures travaillées à chaque taux de rémunération. Le taux des heures supplémentaires peut varier d'une semaine à l'autre.

8. Reconnaissance de l'employé :

En ce jour, j'ai été informé du montant de ma rémunération, du taux des heures supplémentaires (le cas échéant), de mes indemnités et du jour de paie désigné à la date indiquée ci-dessous. J'ai dit à mon employeur quelle est ma langue maternelle.

Ma langue maternelle est le/'

_____,
 et j'ai reçu cet avis de rémunération dans ma langue maternelle.

 Nom de l'employé en caractères d'imprimerie

 Signature de l'employé

 Date

 Nom et titre du préparateur

L'employé doit recevoir une copie signée de ce formulaire. L'employeur doit conserver l'original pendant 6 ans.

Veillez noter : Il est illégal pour un employé de recevoir une rémunération inférieure à celle reçue par un employé du sexe opposé pour un travail identique. Les employeurs ne peuvent pas non plus interdire aux employés de discuter des salaires avec leurs collègues.